



Conseil Municipal du 15 février 2023
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2023/02

Nombre de Conseillers :
en exercice : 24
présents : 13
votants : 20

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf février, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Nathalie NIOGRET, Carole BERGER-JACOB, Christian TETARD, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Alaine HOUREZ, Grégory BENOIT,

Étaient régulièrement représentés :

Bernadette VOOGSGERD, par Laurence GUERNE
Philippe BARBIER, par André BOURDON
Steve IDJAKIREN, par Philippe BUIRON
Patrice GOSNET, par Nathalie JOLLY
Brice BRUNET, par Philippe AUDEBERT
Laurent FOHRER, par Patrice JACQUET
Eliane CHIDIACK, par Claudine THIRANOS

Étaient absents :

Bruno MELGIES, Jean DECROIX, Céline RICHARD, Julia NOJAC,

Formant la majorité des membres en exercice.

Carole BERGER-JACOB a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : DEMISSION D'UN ADJOINT ET CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122.15,
Vu la lettre de démission de Monsieur Stéphane RICHARD transmise au Préfet en date du 4 janvier 2023,
Vu le courrier en date du 18 janvier dans lequel Monsieur le Préfet accepte ladite démission,
Vu l'article L.270 du Code électoral, précisant que le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,
Considérant qu'il n'y a plus de candidat sur la liste Avenir Frettois, le siège reste vacant
Considérant la vacance dudit siège, le Conseil Municipal est désormais composé de 24 élus,

PREND ACTE de la démission de Stéphane RICHARD,

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20230215-D-2023-02-AU
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023

PREND ACTE que le nombre de Conseillers est de 24.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT